

Temps de Travail - 14 janv. 2016, par Pierre Laberrondo

## NOUVELLE OFFENSIVE SUR LE TEMPS DE TRAVAIL DES FONCTIONNAIRES

Aligner la durée effective du travail sur la durée légale pour les 3 fonctions publiques permettrait de réaliser 570 millions d'euros d'économies par an, juge un rapport de la commission des finances du Sénat publié le 13 janvier. Le gain pourrait s'élever à 5 milliards en cas d'un relèvement de la durée légale à 37 heures et demi.



C'est un rapport à la tonalité très politique qu'a rendu public, le 13 janvier, la commission des finances du Sénat, dominé par la droite. Dans une réflexion consacrée aux enjeux du temps de travail pour la compétitivité, l'emploi et les finances publiques, son rapporteur général, le sénateur Les Républicains Albéric de Montgolfier, également président du conseil départemental d'Eure-et-Loir, "envisage" – selon une expression très diplomatique – deux *scenarii* pour augmenter la durée du travail dans la fonction publique, après avoir constaté que le compte n'y est pas

Cliquez ci-dessous pour consulter le rapport :

[http://www.cfdt-ufetam.org/dossiers/rtt/doc16/rapport\\_senat\\_temps\\_travail\\_janv-2016.pdf](http://www.cfdt-ufetam.org/dossiers/rtt/doc16/rapport_senat_temps_travail_janv-2016.pdf)

Il émet une première hypothèse où la durée effective moyenne de travail à temps complet dans le secteur public – soit aujourd'hui 1 594 heures par an, selon un chiffre de la Cour des comptes cité par le sénateur – serait alignée sur la durée légale : 1 607 heures. Le temps de travail progresserait alors de 0,8 %, avec à la clé une économie de 570 millions d'euros pour l'ensemble des fonctions publiques, permise par une diminution des recrutements à hauteur de 22 000 emplois environ. Mais le sénateur propose une seconde hypothèse, encore plus sensible : un relèvement de la durée légale du travail, de même qu'une "hausse proportionnelle" du temps de travail des agents ayant un statut dérogatoire.

### Baisse de la productivité à prévoir

Un passage à 36 heures hebdomadaires permettrait une augmentation de la durée effective de 3 % (2 milliards d'euros d'économies et 77 000 emplois en moins). Le sénateur va jusqu'à imaginer un relèvement à 37 heures et demi, pour 5 milliards d'euros d'économies et une baisse des effectifs chiffrée à 190 000. Ces projections prennent en compte des réalités induites par ce type de basculement, assure Albéric de Montgolfier : "Une hausse de la durée du travail ne saurait permettre une diminution « mécanique » des effectifs dans une proportion équivalente, dès lors que celle-ci peut être compensée par une baisse de la productivité horaire des agents et nécessite la réorganisation préalable de certains services".

À l'appui de ses propositions, Albéric de Montgolfier chiffre le coût permanent induit par la récupération du temps de travail (RTT) du fait des créations d'emplois dans la fonction publique d'État et hospitalière : 2,1 milliards d'euros en 2015, soit 21 milliards en cumulé sur la période 2005-2015. Un autre point d'inquiétude est soulevé dans son analyse : la "dette" occasionnée par le cumul des jours de RTT non posés et qui se sont accumulés au fil du temps dans les comptes épargne-temps ou pris en compte au titre du régime de retraite additionnel de la fonction publique (RAFP) pour les fonctionnaires.

### **Réformes effectuées ou envisagées**

Une révision du temps de travail constitue un levier non négligeable de maîtrise de la masse salariale, déjà actionné par plusieurs pays européens, note le sénateur. En Espagne, par exemple, le temps de travail des fonctionnaires de l'État est passé de 35 à 37,5 heures par semaine sans compensation salariale.

Le rapport du sénateur arrive dans un contexte marqué par une offensive de plus en plus grande sur le sujet. L'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) a ainsi procédé à une réforme des 35 heures, quand la SNCF a annoncé sa volonté de le faire. Certaines collectivités, prises à la gorge, notamment, par la baisse des dotations de l'État, ont elles aussi entamé des discussions pour revoir leur organisation sur ce point. Pour faire le tri entre fantasmes et réalité en la matière, le gouvernement a commandé un état des lieux au maire divers droite de Sceaux, Philippe Laurent. Ses conclusions sont attendues pour le printemps.

### **Critique inattendue du gel du point d'indice**

Tout en proposant une révision de l'organisation du temps de travail destinée à alléger la masse salariale de la fonction publique, le sénateur LR Albéric de Montgolfier glisse une critique, rare à droite, sur le gel du point d'indice servant de base au calcul du salaire des fonctionnaires, mis en place par l'équipe de Nicolas Sarkozy en juillet 2010 et maintenu jusqu'ici par la gauche. *"Alors que le « gel » du point d'indice ne constitue en rien une mesure structurelle, dès lors qu'il reste sans incidence sur la « dynamique » de la masse salariale publique, une telle décision, juge le sénateur, n'est satisfaisante ni pour les agents publics eux-mêmes, qui voient leur rémunération stagner, ni pour les gestionnaires et les usagers des services publics, dès lors que la fonction publique perd en attractivité."*

Pierre Laberrondo